

# La « psychomot », le casse-tête de la rentrée

**Depuis le refus de Maggie de Block de reconnaître les études en psychomotricité, les étudiants sont dans le flou. L'occasion de faire le point avant la rentrée.**

● Jérôme NOËL

Dès le 15 septembre, la plupart des étudiants des hautes écoles et universitaires namuroises reprendront le chemin des bancs et des cours. Mais cette rentrée s'annonce pour le moins particulière pour les étudiants en psychomotricité de la Haute École Albert Jacquard et de la Haute École de la province de Namur située à Salzinne. Car depuis le mois de juin dernier, la ministre de la santé, Maggie De Block, a annoncé qu'elle ne reconnaissait pas la psychomotricité en tant que profession paramédicale à la différence de la kinésithérapie, de la logopédie ou encore de

l'ergothérapie. Dès lors, que peut-on faire avec un diplôme de baccalauréat en psychomotricité en poche ? *«Tout d'abord, nos étudiants reçoivent le grade de baccalauréat. Par contre, les psychomotriciens ne peuvent pas réaliser des soins de santé tant pour les enfants que pour les personnes âgées. Ceux-ci sont réservés exclusivement aux professionnels reconnus comme les kinés ou les ergothérapeutes. Mais cette non-reconnaissance de la pratique n'a pas empêché la profession à se développer depuis plus de 30 ans»*, commente le directeur président de la Haute École de la province de Namur, Emmanuel Devroye.

## La solution ? La passerelle

La marge de manœuvre des étudiants en psychomotricité est donc très restreinte sur le marché de l'emploi. Depuis l'annonce en juin dernier, les inscriptions ont diminué de 50 % en 1<sup>re</sup> année, passant de 100 à 50 inscrits à l'HEPN. Pour trouver des solutions, une réunion était organisée hier à Bruxelles au cabinet du ministre de l'enseignement supé-

rieur, Jean-Claude Marcourt. Après leurs trois ans, les étudiants seront invités à réaliser une passerelle en kiné par exemple pour

obtenir un barème autre que celui de psychomotricien (non-reconnu) et d'obtenir un numéro INAMI pour exercer leur profession. *«Mais les contours de ces passerelles doivent encore être définis, insiste le directeur de l'HEPN. L'ARES (NDLR : l'académie de recherche et d'enseignement supérieur) est en train de réfléchir à la question. On parle de passerelles en 60, 90 ou même 120 crédits. Mais les différences avec le cursus en kinésithérapie ou en logopédie sont énormes. Il sera donc difficile de mettre en place une passerelle adaptée aux étudiants en psychomotricité mais nous ne perdons pas espoir.»*

Bref, pour la cinquantaine d'étudiants qui débutera les cours dès le 15 septembre, Emmanuel Devroye espère *«que le gouvernement changera sa décision avec les futures élections en 2019 afin de reconnaître le titre paramédical au Bachelier en psychomotricité.»* ■

## La fin d'une alliance avec Albert Jacquard ?<sup>1</sup>

Hier en fin de matinée, Emmanuel Devroye, le directeur président de la Haute École de la Province de Namur, était surpris de la réaction de Georges Sironval, le directeur de la Haute École Albert Jacquard avec qui l'école est en co-diplomation pour les études de psychomotricité. *«Durant la réunion au cabinet du ministre Marcourt, il a souhaité que l'on suspende les inscriptions en*

*psychomotricité. Si c'est le cas, notre alliance sera rompue et, je l'assure, l'HEPN s'occupera à 100 % du bachelier en psychomotricité (NDLR : pour le moment l'HEPN est le référent administratif et s'occupe à 75 % des cours). Nous accepterons de relever le défi seuls.»* Contacté plusieurs fois hier, Georges Sironval n'a pas répondu à nos appels. Le débat est loin d'être clos. **J.No.**

## « Un bac en psychomot ? Absurde »

• Jérôme NOËL

**S**ur les rails depuis 2012, le baccalauréat en psychomotricité est encore un jeune enfant au sein des nombreux choix d'études. « J'ai été très surpris d'apprendre qu'il existait, ici à Namur, des études en psychomotricité, avoue Pascal Dotreppe, kinésithérapeute.

*Selon moi, une spécialisation est tout à fait intéressante pour bénéficier de compétences plus pointues après avoir réalisé un autre cursus. Par contre, je ne comprends pas l'intérêt de réaliser des études uniquement en psychomotricité. Les cours que j'ai reçus durant ma formation en kinésithérapeute étaient largement suffisants. D'ailleurs, si je le souhaitais, je pourrais ouvrir mon cabinet aux enfants. »*

Bref, pour le kinésithérapeute, trois ans de psychomotricité pure et dure, c'est long, trop long. « La psychomot, c'est une gymnastique un peu plus évoluée que ce que l'on reçoit dans nos cours généraux de kiné. Sincèrement, une spécialisation est largement suffisante et plus pertinente. » ■

## « Je n'ai pas envie d'un autre diplôme »

C'est clair, les étudiants se posent beaucoup de questions depuis la non-reconnaissance de la psychomotricité en tant que titre paramédical. C'est même l'inconnu pour Elodie Van Loo, étudiante en 1<sup>re</sup> année en psychomotricité à Namur. « Cette décision est très frustrante. C'est comme si un médecin accueillait son patient sans pouvoir l'examiner et le soigner. Le métier de psychomotricien est réduit à sa plus simple expression. En bref, tout ce qui touche à la thérapie ou encore la rééducation par la psychomotricité est désormais jugé comme illégal par la loi. » Quant à son avenir, l'étudiante ne préfère pas y penser. « Je vais continuer mes études avec l'espoir

*que la législation change. Je n'ai pas envie d'avoir un autre diplôme que celui de psychomotricienne. La passerelle, je n'y songe pas. »* Du côté de la Fédération des

étudiants francophones et de son président Maxime Mory, on ne laissera pas tomber les étudiants. « Un recours juridique va être lancé contre la décision de la Ministre De Block. Elle n'a aucune raison de ne pas reconnaître légalement la psychomotricité alors que c'est le cas dans les autres pays. Pour le moment, de nombreux étudiants sont engagés sous le barème d'éducateur pour exercer la psychomotricité. Mais ce barème n'est pas le leur et ne correspond pas à leur qualité, à leur métier. »

**J. No.**

# «La direction se fout de ces études»

**Un professeur d'Albert Jacquard déplore le manque de communication de la direction. Quelque chose ne tourne pas rond.**

● Jérôme NOËL

**A**près la réunion au cabinet du ministre Marcourt, nous avons contacté un professeur de la Haute École Albert Jacquard qui donne cours pour les baccalauréats en psychomotricité. Pour lui, la direction souhaite effacer ces études de ses tablettes. « Il y a quelques jours, j'ai remarqué que l'onglet psychomotricité, qui se situait à côté de celui d'économie, d'infographie et de pédagogie, n'existait plus. Ce lien expli-

*quait le graduat et renvoyait surtout au formulaire d'inscription disponible sur le site de l'HEPN (NLDR : la Haute École de la Province de Namur est référente administrativement et travaille en co-diplomation avec Albert Jacquard). C'est tout de même très bizarre. La direction nous cache des choses et travaille dans notre dos. »*

## **Quid de l'avenir des professeurs ?**

Le professeur, nommé mais qui s'inquiète fortement pour ses collègues qui n'ont pas encore cette chance, va encore plus loin. « La psychomotricité, c'est un caillou dans la chaussure de notre directrice, Véronique Doudinval, commente le professeur qui préfère ne pas citer son nom mais qui sait qu'il sera reconnu. La direction se fout éperdument de ces études. Nous avons eu un conseil de catégorie,

*en d'autres mots, un conseil d'avis la semaine dernière sur la question et aussi par rapport au contenu des cours, des attributions et des calendriers. Je suis certain que notre réunion n'a pas été prise en considération par la hiérarchie. Ce qui m'inquiète maintenant, c'est l'avenir d'un de mes collègues qui n'a pas été nommé. Si la Haute École d'Albert Jacquard laisse tomber son alliance avec l'HEPN, il va perdre de nombreuses heures de cours car cela m'étonnerait qu'on lui propose un contrat dans l'autre école. Moi, dans mon cas, je reprendrai des heures avec les professeurs de primaire. Mais cette situation me chagrine et me révolte. »*

De toute façon, si la co-organisation entre les deux écoles continue, il y aura du changement puisqu'il n'y aura plus qu'une seule classe en 1<sup>re</sup> année contre deux à la rentrée 2015. ■